FIGAR

SOURCE: 61641 ANNEE: 03
BOITE N°: 003 DOC N°: 8022

Juin 2003

QUESTIONNAIRE N°2 (Prime pour l'emploi)

QSUP_ACC - Acceptez-vous	de	répondre	à	quelques	questions	concernant l	la	Prime	pour
l'emploi ?						,			

Oui

1

Non

2 èFin PF

QS1 – Si on vous proposait un emploi qui vous convienne, à partir de quel salaire mensuel l'accepteriez-vous?

Pas concerné (ne peut pas travailler)		
Moins de 300 € (moins de 1 968 F)		
De 300 à moins de 700 € (de 1 968 à moins 4 592 F)	2	
De 700 à moins de 900 € (de 4 592 à moins de 5 904 F)	3	
De 900 à moins de 1 300 € (de 5 904 à moins de 8 528 F)	4	
De 1 300 et 1 500 € (de 8 528 à moins de 9 840 F)	5	
De 1 500 et 1 800 € (de 9 840 à moins de 11 808 F)	6	
De 1 800 et 3 000 € (de 11 808 à moins de 19 679 F)	7	
3 000 € et plus (19 680 F et plus)	8	
Ne sait pas	?	

QS2 – Pensez-vous qu'il est préférable de travailler si on en a la possibilité, quelque soit le montant de la rémunération?

Oui

1

Non

2

Ne sait pas

2

QS3 - Le revenu de votre ménage est-il composé :

De revenu du travail uniquement	
De revenu du travail pour la plus grosse partie	2
D'autres types de revenu uniquement	3
D'autres types de revenu pour la plus grosse partie	4
Moitié / moitié	5
Ne sait pas	?

QS4 – La Prime pour l'emploi a été mise en place en 2001. C'est un crédit d'impôt dont bénéficient les personnes qui travaillent mais gagnent peu. Avez-vous déjà entendu parlé de cette prime ?

Oui

1 2

Non

→ Fin PF

QS5 - Faites-vous une déclaration de revenu commune avec votre conjoint ?

			•	
Oui	. 1	•		
Nor	1 2			
Ne	sait pas ?			
QS6-	Votre foyer fiscal a-t-il bé	néficié de la Pri	me pour l'emploi	en 2002 ?
Oui			1	
No	n car vous-même (ou votre	conjoint)		
n'a	viez pas travaillé assez lon	gtemps en 2001	. 2	
No	n car vos revenus de 2001	rés 3		
Pas	concerné (ne peut pas trav	4		
Ne	sait pas	?		
QS7 –	Votre foyer fiscal a-t-il bé	néficié de la Pri	me pour l'emploi	en 2001 ?
Oui			1	
No	n car vous-même (ou votre	conjoint)		
n'a	viez pas travaillé assez lon	gtemps en 2000	2	
No	n car vos revenus de 2000	étaient trop élev	rés 3	
Pas concerné (ne peut pas travailler)			4	
Ne	sait pas		?	
QS8 -	Pensez-vous bénéficier de	la Prime pour l	'emploi en 2003 ?	
Oui	İ		1	
No	n car vous-même (ou votre	conjoint)		
n'a	vez pas travaillé assez long	gtemps en 2002	2	
No	n car vos revenus de 2002	sont trop élevés	3	
Pas	concerné (ne peut pas trav	vailler)	4	
Ne	sait pas		?	
QS9 –	La Prime pour l'emploi vo	ous incite-t-elle	personnellement:	
A r	eprendre une activité	1	→ Fin PF	
A t	ravailler davantage	2	→ Fin PF	
Ac	ontinuer à travailler	3	→ Fin PF	
Au	cun des trois cas précédent	s 4	→ QS10	
	concerné (ne peut pas trav	•	→ Fin PF	
Ne	sait pas	?	→ Fin PF	
QS10 -	Pourquoi?			
Vo	us n'en aviez pas entendu	parler	. 1	
Vo	us n'en êtes pas bénéficiai	2		
	us jugez son montant insul	3		
	cun complément de rémun			
ne	pourrait vous inciter à trav	4		

	•
Vous n'avez pas eu le choix	5
Ne sait pas	?